

L'École Syndicaliste de la Haute-Garonne

SNUDI 31
FO
FNEC FP

N°131
Bulletin bimestriel
Nov déc 2022

N° CPPAP : 1218s06961
Bulletin Départemental du SNUDI-FORCE OUVRIERE
Directrice de publication : P.Ballereau
Imprimerie : imprimerie des Capitouls 31130 Flourens

SNUDI-FO 31

le syndicat des instituteurs, des professeurs des écoles et des AESH, confédéré et indépendant

SNUDI-FO 31

93 bd de Suisse 31200 Toulouse
Tel : 05.61.47.89.55 / Fax : 09.59.86.78.22
snudi.fo31@gmail.com
www.snudifo31.com

Élections professionnelles
du 1er au 8 décembre 2022

Votez FO !
Faites voter FO !

Assemblée générale des adhérents du SNUDI-FO 31

Vendredi 18 novembre 2022

À l'Union départementale Force Ouvrière
93 boulevard de Suisse
31200 Toulouse

En votant **FO** vous exigez :

- une augmentation immédiate des salaires pour tous sans contrepartie
- L'abandon de toute nouvelle contre-réforme des retraites
- le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins
- l'arrêt des réformes qui, des évaluations d'école à l'expérimentation marseillaise, détruisent notre statut et l'École publique
- le respect de nos droits en matière de mutations, de promotions, de temps partiels
- un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL
- l'arrêt de l'inclusion systématique et l'ouverture de places dans les établissements spécialisés

SOMMAIRE

Page 1 : Élections professionnelles : Votez FO !
Page 2 : Édito, Réunions d'informations syndicales
Page 3 : Qui vote ? Pour quels scrutins ?
Page 4 : Candidats à la CAPD de la Haute-Garonne
Page 5 : Défense des statuts et de l'École de la République
Page 6 : Des postes statutaires tout de suite !
Page 7 : 4 jours sur 36 semaines pour tous !
Page 8 : Mutations, promotions, temps partiel
Page 9 : Mutations interdépartementales, Salaires
Page 10 : Défense de l'enseignement adapté et spécialisé
Page 11 : AESH : un vrai statut ! Un vrai salaire !
Page 12 : Santé et sécurité au travail
Page 13 : Santé et sécurité au travail, relation mairies
Page 14 : Action sociale
Page 15 : Bulletin d'adhésion
Page 16 : FO une confédération libre et indépendante

FNEC FP

FO **ELECTIONS 2022**
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO !

Édito : Pour renforcer encore notre présence dans les instances et peser toujours plus pour mieux vous défendre, votez FO !

Ce journal, conçu et élaboré par l'équipe du SNUDI-FO 31, que nous envoyons normalement à nos adhérents et que les militants remettent aux collègues à l'occasion de leurs visites régulières tout au long de l'année dans les écoles, nous avons choisi de l'adresser exceptionnellement aux collègues du département à l'occasion des élections professionnelles.

Il est impossible, dans un journal de 16 pages, de présenter l'ensemble des actions que nous avons menées et de nos revendications. Cependant, vous y trouverez celles qui concernent l'actualité la plus proche.

En 2011, par votre vote, vous avez confié au SNUDI-FO 31 son premier mandat de délégué du personnel. Nos délégués n'ont eu de cesse de le porter avec constance et efficacité, et en ont rendu compte avec

précision.

Nos militants, notre syndicat, ont gagné votre confiance. Depuis 2011, par votre vote, vous n'avez cessé de renforcer notre représentativité. Aujourd'hui, nous avons 6 élus en CAPD et des représentants dans toutes les instances.

La parenthèse COVID n'a nullement freiné ni notre activité syndicale ni notre progression qui est constante.

Plusieurs milliers d'entre vous nous ont saisi et confié leur situation. A chaque fois les militants ont répondu présents et agi pour faire valoir votre défense. Ainsi depuis 2012, 1359 nouveaux collègues ont fait le choix d'adhérer au SNUDI-FO 31.

Depuis les élections de 2018, nous sommes allés à votre rencontre en effectuant 1344 visites d'écoles, nous avons organisé 145 réunions

d'informations syndicales (RIS), 54 stages de formation syndicale, 47 rassemblements et manifestations. Nous avons été reçus 48 fois en audience à l'IA ou au rectorat. Nous sommes intervenus auprès de l'IA, des services administratifs et des IEN quasiment tous les jours, souvent plusieurs fois par jour.

Quand vous recevrez ce journal, il restera 2 semaines avant le début du vote. Pour renforcer encore notre présence dans les instances et peser toujours plus pour mieux vous défendre, nous vous encourageons à voter FO !



Pascale BALLEREAU
Secrétaire
départementale
SNUDI-FO 31

Réunions d'informations syndicales du SNUDI-FO 31

RIS **Toulouse** à l'EE Anatole France
lundi 14 novembre 12h-13h30

RIS **Castanet** à l'EM Damase Auba
lundi 21 novembre de 12h00 à 13h30

RIS **Auriac sur Vendinelle** à l'école primaire
lundi 14 novembre 12h-13h30

RIS **St Orens** à l'EM Henri Puis
jeudi 24 novembre 12h-13h30

RIS **Longages** à l'école élémentaire
lundi 14 novembre 2022 17h -20h

RIS **Castelginest** à l'EM Jules Verne
mardi 29 novembre 16h45-19h45

RIS **Revel** à EP L'Orée de Vauré
jeudi 17 novembre 12h-13h30

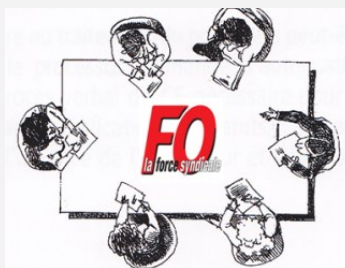
RIS **Revel** à l'EE Roger Sudre
jeudi 1er décembre 12h-13h30

RIS **L'Union** à l'EE Belbèze
jeudi 17 novembre 16h30 -19h30

RIS **Loubens Lauragais**
à l'école primaire
jeudi 8 décembre 12h-13h30

RIS **Tournefeuille** à l'EM Mirabeau
jeudi 17 novembre 16h15-19h15

Toutes les inFOs sur www.snudifo31.com



Du 1er au 8 décembre, les agents de la fonction publique votent pour élire leurs délégués. Les résultats de ces élections conditionnent notre représentativité et les moyens humains alloués au SNUDI-FO et à la FNEC-FP FO pour les 4 années à venir.



- ⇒ Les **professeurs des écoles et instituteurs** votent **3 fois** : CSA ministériel, CSA académique et CAPD.
- ⇒ Les **AESH** votent **3 fois** : CSA ministériel, CSA académique et CCP des agents non titulaires exerçant des fonctions d'accueil et de surveillance.
- ⇒ Les **enseignants contractuels** votent **3 fois** : CSA ministériel, CSA académique et CCP des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement.
- ⇒ Les **PES** votent **2 fois** : CSA ministériel et CSA académique.
- ⇒ Les **PE détachés dans le corps des PsyEN** votent **5 fois** : CSA ministériel, CSA académique, CAPD, CAPA et CAPN des enseignants du 2nd degré.
- ⇒ Les **PsyEN** votent **4 fois** : CSA ministériel, CSA académique, CAPA et CAPN des enseignants du 2nd degré.

CSA, CAPD, CCP... kézako ?

- ⇒ Les **Comités Sociaux d'Administration** remplaceront au 1er janvier 2023 les CHSCT (comités hygiène, sécurité et conditions de travail), les CTSD, CTA et CTM (Comités Techniques Spéciaux Départementaux, Académiques et Ministériels).
- ⇒ Les **Commissions Administratives Paritaires Départementales** permettent de défendre les recours des personnels (appréciation PPCR, refus de temps partiels...) et pourront également être réunies en formation disciplinaire.
- ⇒ Les **Commissions Consultatives Paritaires** sont consultées sur les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels.

Myriam BOSSY
Membre du bureau
SNUDI-FO 31



Calendrier

Depuis le 13 octobre, vous pouvez ouvrir **votre espace électeur** en quelques clics. Il suffit de cliquer sur le lien reçu dans votre boîte mail académique.

Vous pouvez également renseigner votre adresse professionnelle sur le portail élections (<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur>) afin de recevoir un mail pour créer l'espace électeur si ce n'est pas encore fait.

Gardez bien précieusement votre mot de passe qui vous permettra d'accéder à votre espace électeur. Vous pouvez le noter dans votre agenda à la date du 1er décembre. ;-)

Entre le 7 novembre et le 25 novembre, vous recevez votre **notice de vote** (normalement remise en main propre à l'école, contre émarginement). Elle contient votre code de vote.

Du 1er décembre à 8h au 8 décembre à 17h, **votez pour les listes FO** avec votre identifiant électeur (*c'est-à-dire votre adresse professionnelle en minuscules*), votre mot de passe et votre code de vote.

En cas de problème technique, saisissez nous !



ÉLECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DÉPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET
PROFESSEURS DES ÉCOLES DE LA HAUTE-GARONNE

Élections professionnelles 2022

Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIÈRE

1. **Mme BALLEREAU Pascale**, adjointe, école maternelle, Lagardelle-sur-Lèze
2. **M. MASCARAS Daniel**, TR, école maternelle Ronsard, Toulouse
3. **Mme FILLON Chloé**, adjointe, école primaire, Auriac-sur-Vendinelle
4. **Mme PREDAL DURAND Agnès**, adjointe, école maternelle Les trois pommes, Plaisance-du-Touch
5. **Mme CAMALET Annick**, TR, école élémentaire Jules Michelet, Villemur-sur-Tarn
6. **Mme BALZANO Magali**, directrice, école maternelle Montizalguier, L'Union
7. **Mme BOSSY Myriam**, adjointe, école élémentaire Gaston Dupouy, Toulouse
8. **Mme CALASCIBETTA Nathalie**, TR, école maternelle Balochan, Fronton
9. **M. FLEURET Cédric**, adjoint, école élémentaire Anatole France, Toulouse
10. **Mme LAFARGUE Quitterie**, directrice, école maternelle Henri Puis, Saint-Orens
11. **M. SCHNEE Pierre**, TR, école élémentaire Comtesse de Ségur, Verfeil
12. **Mme DUTHIL Anaïs**, adjointe, école primaire Louis Weidknet, Blagnac
13. **Mme PELCOT Manuela**, directrice, école maternelle Camille Claudel, Toulouse
14. **Mme DOMMAIN Maya**, adjointe, école élémentaire Ronsard, Toulouse
15. **Mme RYCKEBUSCH Morgane**, adjointe, école élémentaire Etienne Billières, Toulouse
16. **Mme ROCA Stéphanie**, adjointe spécialisée, EME Lamarck, Toulouse
17. **Mme ARABYAN Agathe**, adjointe, école élémentaire Jean de la Fontaine, Saint-Jory
18. **Mme BURRIAT Sylvie**, TR, école élémentaire le Pilat, Saint-Gaudens
19. **Mme BLEAU Odile**, adjointe, école élémentaire Maurice Ravel, Villeneuve-Tolosane
20. **Mme LAMBERT Catherine**, TR, école maternelle Fabre, Toulouse

10 titulaires, 10 suppléants

Du PPCR au Grenelle, en passant par la Loi de refondation, ses décrets Peillon, Hamon et la Loi Blanquer dite pour une école de la confiance... le puzzle pour remettre en cause le statut et engager la privatisation de l'école est en place.

Toutes ces contre-réformes trouveront toujours le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO sur leur chemin !

Évaluations d'école, expérimentation Macron à Marseille, loi Rilhac, accompagnement-PPCR, formations « constellations » ... participent de la même logique : mettre en concurrence les écoles et les collègues, instaurer le management au sein de nos écoles, accentuer la territorialisation et l'influence des élus locaux et des « partenaires », transformer les directeurs en contremaîtres de l'IA-DASEN les surchargeant de nouvelles tâches.

Dans son courrier aux enseignants le 16 septembre, le président Macron confirme la généralisation de l'expérimentation qu'il a lancée à Marseille : des subventions accordées à quelques écoles en fonction de projets bâtis avec les collectivités locales et les associations, le directeur d'école participant au recrutement des adjoints afin de s'assurer qu'ils soient motivés par le projet !

Le projet Macron, c'est la porte ouverte à toutes les pressions locales ! C'est la territorialisation de l'École publique ! C'est le contraire de

l'École de la République, la même pour tous les élèves du pays ! C'est la liquidation du statut des enseignants fonctionnaires d'État !

Tout comme la confédération FO, qui ne participe pas au Conseil National de la Refondation du président Macron, le SNUDI-FO refuse la logique des concertations territoriales qui ont pour seul but de préparer de nouvelles expérimentations et dérèglementations.

Abandon des évaluations d'école !

La logique de mise en concurrence des écoles, de territorialisation de l'Éducation nationale est également le cœur des évaluations d'école que le ministre tente d'imposer.

Aux côtés des personnels qui se mobilisent, le SNUDI-FO 31 combat le cadre territorialisé des expérimentations et « concertations » diverses qui ne visent qu'à disloquer l'École de la République, à Marseille et ailleurs.

Le SNUDI-FO 31 se mobilise auprès des collègues pour l'abandon des évaluations d'écoles.

Le SNUDI-FO 31 soutient l'appel des écoles de Lanta à refuser l'évaluation d'école. Une centaine d'écoles a rejoint l'appel et des dizaines de motions ont été envoyées au DASEN de la Haute-Garonne.

Le SNUDI-FO 31 défend les équipes désignées volontaires et opposées à ce dispositif. Le SNUDI-FO 31 est intervenu dans toutes les instances pour demander l'abandon de ce dispositif.

La détermination des collègues a permis d'ébranler le dispositif et a obligé le ministre à reporter ces évaluations en janvier. Le recul du ministre est une première victoire !

Le SNUDI-FO maintient son exigence d'abandon définitif de ce dispositif !

Quitterie LAFARGUE et Anaïs DUTHIL
Membres du bureau
SNUDI-FO 31



EN VOTANT FO vous exigez l'abandon de toutes les mesures qui entendent détruire l'École publique, liquider notre statut et instaurer un management digne des entreprises privées dans les écoles !

Les postes manquent, les enseignants absents ne sont plus remplacés. Vos délégués SNUDI-FO 31 ont porté vos revendications ces 4 dernières années. Ils ont ainsi défendu 264 dossiers confiés par les écoles.

En organisant avec les collègues la mobilisation des écoles et en mettant la pression sur l'administration, en avançant nos arguments lors des instances de Carte Scolaire (CTSD et CDEN), le SNUDI-FO 31 a empêché des dizaines de fermetures et obtenu de nombreuses ouvertures, des décharges de direction supplémentaires et des postes de remplaçants.

Lors de ces instances, le SNUDI-FO 31 a été le seul syndicat à défendre les collègues et les écoles deman-

dant le passage à 4 jours.

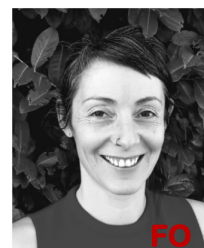
Nous avons réclamé en permanence le recours aux listes complémentaires ré-abondées à hauteur des besoins, seul moyen statutaire de pallier le manque de titulaires dans les écoles. Nous avons eu raison puisque le ministre lui-même a fini par répondre à notre revendication.

Pour autant, il continue de recourir au recrutement toujours plus massif de contractuels. Le premier septembre, l'IA-DASEN de la Haute-Garonne en avait déjà recruté 160. Ce recrutement est inadmissible alors que jusqu'à il y a 4 ans, il n'y avait jamais eu d'enseignant contractuel dans notre département qui n'a aucune difficulté de recrutement statutaire, puisque les « collés » au concours ont des moyennes supé-

rieures à 13/20.

Le SNUDI-FO 31 avec sa fédération la FNEC FP-FO combat la destruction de l'enseignement spécialisé, revendique un vrai statut de fonctionnaire avec un vrai salaire pour nos collègues AESH et s'oppose à la mise en place des PIAL. Nous réclamons aussi la mise en place d'une brigade de remplaçants AESH.

Pierre SCHNEE et Chloé FILLON
Membres du bureau SNUDI-FO 31
Représentants FNEC FP-FO en CTSD et CDEN



RENTRÉE SCOLAIRE: L'ÉDUCATION NATIONALE PEÏNE À RECRUTER



EN VOTANT FO vous permettez d'augmenter le nombre de délégués FO qui défendent constamment vos revendications de non-fermeture et d'ouverture de classes, de choix de rythme scolaire et l'enseignement spécialisé !

EN VOTANT FO vous exigez des créations de postes et le recrutement immédiat d'enseignants sous statut, le ré-abondement des listes complémentaires et des concours exceptionnels à Bac+3 !

En 2022, plus de 93 % des communes de France n'ont plus classe le mercredi. Pourquoi pas nous ?

Dans le département, malgré les obstacles dressés, 110 communes (telles Castelginest, Revel, St Jory, St Gaudens, etc.) sur les 346 possédant des écoles sont maintenant aux 4 jours. La majorité des enseignants se prononcent pour. De nombreuses écoles comme à Blagnac, l'Union, Cugnaux, St Orens, Pibrac, Toulouse, le demandent. Usant du décret Blanquer et se perdant en arguties, ces communes opposent systématiquement leur véto.

Le SNUDI-FO 31 dit stop ! A Toulouse, son agglomération et partout où ce n'est pas le cas les demandes doivent être satisfaites. Le SNUDI-FO 31 organise les collègues.

Mille raisons d'en finir avec la semaine des 4,5 jours

Le SNUDI FO défend une école de la république garantissant l'égalité des droits pour les élèves et leur enseignant sur tout le territoire. Il a voté contre le décret rythmes scolaire de Blanquer car il donne au maire et au conseil d'école un pouvoir pour imposer nos journées travaillées en classe. Ce n'est pas acceptable : nous sommes encore les employés de l'État, pas des communes, pas des conseils d'école.

Pour autant, en dépit de ces pouvoirs, la norme pertinente du rythme scolaire à 4 jours s'est imposée en France.

Ne permettant pas la coupure en milieu de semaine, le rythme de 4,5 jours accroît la fatigue des élèves comme celle des enseignants.

La coupure scolaire du milieu de semaine est un fait historique et correspond aux besoins de jeunes élèves (*historique à disposition*).

La diminution des journées travaillées est demandée par beaucoup de salariés. L'ensemble de la société, les entreprises, leurs salariés questionnent le passage à 4 jours de travail. Des entreprises

mettent d'ailleurs ce dispositif en place.

Une partie non négligeable d'enseignants demande un temps partiel au motif que la semaine à 4,5 jours leur est trop problématique. Il en découle une perte de leurs revenus.

Ces temps partiels « contraints » engendrent également une **baisse du nombre d'heures effectuées** en moyenne par enseignant, ce qui accentue l'insuffisance du nombre d'enseignants.

L'inspecteur d'Académie lui-même a convenu en audience que le passage à 4 jours pour tous était la solution pour répondre à de nombreuses problématiques.

Les **coûts financiers et les pollutions** liés aux déplacements des personnes sont diminués. Il en est de même pour les énergies que nécessite l'usage des bâtiments publics.

Le **temps de déplacement** est diminué.

Dans la pratique, le temps de travail réel est aussi diminué. Il en est de même pour le temps lié aux pré-

parations diverses.

Une grande partie des **manuels, sites et méthodes pédagogiques** sont dorénavant établis sur les 4 jours de classe par semaine.

Des mairies, par exemple celle de Toulouse, prétendent que les « enseignants et parents » ne sont pas pour les 4 jours. L'affirmation est gratuite et fautive. Pour preuve, en 2021, **10 écoles privées toulousaines sur 18 étaient à 4 jours** malgré la pression ambiante.

En réalité, **ces mairies refusent de proposer des solutions de garde adaptées** aux parents qui doivent faire garder leur enfant le mercredi, les empêchant de se prononcer librement sur le passage à 4 jours.

L'entêtement de ces mairies provient certainement aussi du refus de renoncer à leurs idées du passé, faute de pouvoir les renouveler.

L'équipe du SNUDI-FO 31



Le SNUDI-FO 31 est disponible pour vous aider : informer les parents, adopter des motions en conseil des maitres, faire signer une pétition, demander une audience au maire, organiser la mobilisation notamment devant les mairies, ...

Nous engageons les écoles qui souhaitent passer à 4 jours à saisir le SNUDI-FO !

Avec le SNUDI-FO, imposons le fait majoritaire !

Mouvement intra départemental

Depuis 2020 et la loi de transformation de la fonction publique, les règles du mouvement intra départemental ont évolué et l'administration tente d'écarter les organisations syndicales des opérations de mutation.

Le SNUDI-FO 31 reste présent en amont de la publication de la circulaire pour défendre les intérêts des collègues et clarifier la circulaire : pour un maintien de l'ancienneté dans le calcul du barème.

Promotions

Aujourd'hui, les avancements et promotions sont régis par le PPCR. Ce système arbitraire soumet notre avancement à une première et une deuxième appréciations toutes deux soumises à quotas pour tout le déroulement de carrière. Il interdit aussi à certains collègues d'accéder à la hors-classe avant de partir en retraite.

Force Ouvrière a voté contre et continue de demander son abandon.

Quand FO dénonce une contre-réforme, il vote **CONTRE !**

Protocole PPCR (2016) :
Pour : FSU, UNSA, CFDT, CFTC
Contre : FO, CGT, Solidaire

Le SNUDI-FO 31 organise chaque année 6 à 8 RIS et stages « mouvement ». Il a accompagné 872 collègues ces 4 dernières années : vérification des dossiers, demandes de bonifications, conseils pour le classement des vœux, calculs de barème, accueil des entrants dans le département, accompagnement des collègues victimes de fermeture de classe.

Chaque année, le SNUDI-FO 31 aide les collègues dans leur demande de correction de barème (une quarantaine), à porter leur recours en CAPD (une vingtaine) et

accompagne en bilatérales les collègues lésés.

A l'heure de l'expérimentation Marseillaise, Le SNUDI-FO 31 combat plus que jamais le profilage des postes. Le profilage des postes de CP et CE1 dédoublés a été abandonné grâce à nos interventions.

Le SNUDI-FO 31 demande que les TS (plus de 600 collègues) aient leur affectation avant les vacances, que les contractuels ou alternants ne soient pas prioritaires sur les postes restants, que les TS à temps partiel ne soient pas lésés dans le choix de leur poste.

Temps partiel

Le SNUDI-FO 31 revendique le droit pour tous les collègues de travailler à temps partiel à la quotité demandée, notamment le 80% payé 85,7 %, quotité que la pugnacité du seul SNUDI FO 31 avait permis d'obtenir dans le département.

Aujourd'hui, les demandes sur autorisation sont toutes refusées. L'administration utilise les temps partiels comme variable d'ajustement. Pour le SNUDI FO 31 ce n'est pas acceptable.

Le SNUDI FO 31 suit chaque année plusieurs dizaines de demandes et accompagne les collègues dans leur recours jusqu'en CAPD.

La CAPD traitant des recours étant tardive, le SNUDI FO 31 demande des audiences en amont et y traite les dossiers que les collègues nous confient.

Tous nos comptes rendus d'audiences sont sur notre site dans la rubrique « Instances ».

Magali BALZANO
Membre du bureau SNUDI-FO 31
Élue CAPD



EN VOTANT FO vous exigez l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le retour aux prérogatives des CAPD.

EN VOTANT FO vous exigez le respect de tous vos droits en matière de mutations, de promotions, de temps partiel...

EN VOTANT FO vous votez pour un syndicat qui continue à défendre pied à pied chaque dossier qui lui est confié.

Le taux de satisfaction aux demandes de mutations inter départementales a été, cette année, historiquement bas.

Sur ordre du ministère, les recteurs et DASEN verrouillent les sorties et les entrées. Les collègues ne peuvent plus sortir de leur département ou entrer dans celui de leur choix. Ne pouvant le rejoindre, nombre d'entre eux se mettent en disponibilité quand, poussés par des situations intenable, ils ne décident pas de démissionner.

Par sa politique de masterisation, de refus de recrutement y compris dans les départements attractifs comme le nôtre, par sa politique salariale et de dégradation des conditions de travail et du service public, le gouvernement organise lui-même les difficultés de l'école et de recrutement.

Le ministère justifie ainsi sa politique de recrutement massif et inédit de contractuels dans tous les

départements ; un enseignant contractuel coûte moins cher qu'un enseignant titulaire.

Plus largement, le ministre de l'Éducation nationale met en œuvre la doctrine gouvernementale de remplacement des fonctionnaires par des contractuels dans la logique de supprimer largement le fonctionnariat.

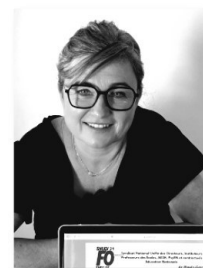
Par ailleurs, différents témoignages montrent que le bilinguisme tel que breton ou occitan faciliterait l'entrée dans des départements comme le Finistère ou les Pyrénées Atlantiques. Si cette tendance fausse un peu le mouvement interdépartemental, l'impossibilité notoire d'intégrer ces départements est avant tout la conséquence du manque de postes, du refus de recrutement et du manque d'enseignants.

D'autre part, on ne peut se résoudre à accepter qu'un collègue en fin de carrière soit dans l'impossibilité ab-

solue de muter au motif qu'il n'a plus d'enfant mineur ou que son enfant handicapé de plus de vingt ans ne donne plus aucun point.

Ce constat national dressé, le SNUDI-FO a organisé, le 26 septembre 2022, une réunion en visioconférence. Il s'agissait d'organiser les collègues et l'action syndicale pour contraindre le gouvernement à respecter les demandes de mutation.

Compte-tenu de la situation actuelle, constituer un dossier solide mettra toutes les chances de votre côté pour obtenir satisfaction si vous souhaitez demander une permutation pour changer de département.



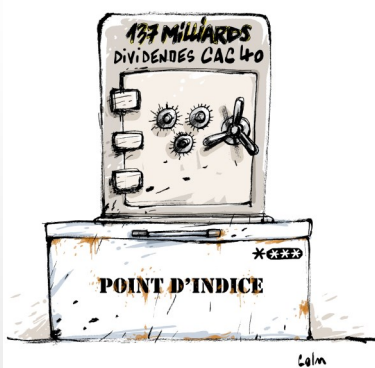
Stéphanie ROCA
Membre du bureau
SNUDI-FO 31
Élue CAPD

EN VOTANT FO vous refusez que les mutations interdépartementales ne deviennent qu'exceptionnelles voire anecdotiques.

EN VOTANT FO vous grossirez le nombre de délégués engagés dans la défense du droit de mutation pour tous les collègues. Ils vous aideront à constituer votre dossier et à former des recours contre les refus de mutations.

L'augmentation des salaires pour tous, sans contrepartie...

C'est maintenant !



Le blocage des salaires face à l'inflation galopante entérine un effondrement sans précédent du pouvoir d'achat des personnels.

La vérité sur la « revalorisation » annoncée pour les enseignants avec tambours et trompettes par le président Macron durant sa campagne électorale se fait jour : la grande majorité d'entre eux n'auront rien ! Quant aux AESH, ils ne sont même pas évoqués par le ministre !

FO refuse les « revalorisations » indigentes proposées par le ministre et son pacte qui consiste à « travailler plus », comme surveiller les élèves pendant la pause déjeuner ou mener des activités ou des projets sur le temps périscolaire, pour « perdre moins ».

FO exige l'ouverture de véritables négociations salariales, sans contreparties.

Pour la défense de l'enseignement spécialisé, pour la défense du soin et de l'enseignement adapté pour tous les élèves qui en ont besoin.

Le démantèlement de l'enseignement spécialisé s'accélère !

FO défend vos conditions de travail et l'enseignement spécialisé ! Non aux économies budgétaires ! Les enseignants et les élèves sont en difficultés !

La loi Blanquer de 2019 pour « une école de la confiance » prétend, au travers de différentes mesures, créer de meilleures conditions d'accompagnement des enfants en situation de handicap. En réalité, il réduit les heures d'accompagnement et ferme les places en établissement spécialisé.

Dans les écoles, la situation se dégrade. Elle reflète la politique d'austérité budgétaire menée aux dépens des personnels et des élèves. Le gouvernement impose ainsi à l'école de prendre en charge tous les handicaps, toutes les difficultés, tous les troubles dans des classes aux effectifs toujours chargés, ce qui engendre un nombre croissant d'enseignants et d'élèves en souffrance.

Les classes et les écoles ne sont pas des structures spécialisées !

Tous les enseignants ne sont pas des enseignants spécialisés et n'ont pas des effectifs réduits !

Pour lutter contre ces situations intenable d'inclusion forcée votez FO aux élections professionnelles.

Stéphanie ROCA
Membre du bureau SNUDI-FO 31
Élue CAPD



EN VOTANT FO vous soutenez une position constante :

- ⇒ Pour la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que c'est nécessaire. Non à l'inclusion systématique et indifférenciée !
- ⇒ Pour des AESH recrutés sous statut, bien payés, bien formés et en nombre suffisant.
- ⇒ Pour l'abandon des PIAL qui imposent l'accompagnement de plusieurs élèves sur plusieurs écoles.
- ⇒ Pour la défense des collègues placés dans des situations ingérables et /ou dangereuses.
- ⇒ Pour la défense des conditions de travail, de la sécurité des personnels et des élèves (notamment via les CHSCT).
- ⇒ Pour la sauvegarde de l'ASH et de l'enseignement spécialisé.



La précarité n'est pas un métier !

A la rentrée 2021, les AESH étaient plus de 125 000, soit 46% des personnels non enseignants de l'Éducation nationale.

En leur absence, les établissements et les classes ne peuvent plus fonctionner.

Pourtant, ils n'ont pas droit à un vrai salaire ; ni à la reconnaissance de leur diplôme, de leur expérience et de leurs qualifications ; ni à la sécurité de l'emploi ; ni à la mutation.

Ils sont privés d'une partie de l'action sociale et des primes attribués aux autres personnels.

Ils subissent les temps incomplets imposés, une gestion arbitraire au gré des besoins, une surcharge de travail, la multiplication des tâches, le non-respect de leurs missions, la constante remise en cause de leurs droits....

Chaque année, des milliers d'AESH démissionnent en raison du salaire indigent, de la précarité, de l'absence de formation et de perspectives. La logique du ministre, c'est de faire des économies sur le dos des personnels et des élèves au mépris du handicap.

Un statut pour les AESH, c'est l'affaire de tous !

Pour la FNEC FP-FO, la solution existe, c'est le statut. Le garantir, c'est en premier lieu leur assurer des moyens de subsistance, mais aussi reconnaître leur expérience, leurs qualifications, leurs droits et apporter une stabilité aux équipes. Personnels, parents, élèves, tout le monde y gagne ! Un statut pour les AESH, c'est l'affaire de tous !

Mis sous pression par les différents mouvements de grèves et mobilisations des AESH, le gouvernement a dû revoir la grille de rémunération. Celle-ci à peine publiée, on observe que les premiers échelons qui concernent la quasi-totalité des AESH se voient rattrapés par l'augmentation légale du SMIC. Si bien qu'au bout de 9 ans, le salaire des AESH à 62% augmente de 2,51€ brut ...

La FNEC FP-FO défend les AESH

Par ses réunions d'informations syndicales, ses visites d'écoles, ses publications, elle les informe sur leurs droits : journées de fractionnement, droit syndical, action sociale, etc...

Ainsi, dans notre académie, la FNEC FP-FO a découvert que des AESH étaient rémunérés à 61% alors que

selon leur contrat, ils devaient l'être à 62 %. Notre fédération a exigé et obtenu que tous soient rémunérés à 62% avec effet rétroactif.

Aux côtés des AESH, la FNEC FP-FO construit le rapport de force

Le 19 octobre 2021, à l'appel de la convention nationale des AESH dont la FNEC FP-FO est partie prenante, 3000 AESH défilent devant le ministère pour un vrai travail, un vrai salaire, un vrai statut, l'abandon des PIAL. Aux côtés des AESH, la FNEC FP-FO construit le rapport de force, pour aller chez le ministre, là où cela se décide, dans l'action commune avec les autres personnels et les parents d'élèves.

Le mercredi 16 novembre à 14h30, la FNEC FP-FO organise une réunion nationale en visio avec des délégations de départements.

C'est tous ensemble que l'on doit s'adresser au ministre pour exiger la satisfaction des revendications.

Annick CAMALET
Membre du bureau
SNUDI-FO 31
Élue CAPD
Secrétaire départementale
FNEC FP-FO 31

**Pour la FNEC FP-FO, il y a urgence à :**

- ⇒ augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- ⇒ leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- ⇒ abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- ⇒ créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ⇒ donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- ⇒ recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Pour un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL votez pour la FNEC FP-FO !

CHSCT ou « Formations spécialisées » : pour FO, ils resteront des instruments de défense des revendications

Après les élections professionnelles, le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) sera remplacé par une "Formation spécialisée d'hygiène et de sécurité". L'objectif est d'affaiblir le CHSCT : moins de délégués, des réunions à rallonge...

Mais le gouvernement et le ministère auront beau faire, FORCE OUVRIERE continuera d'utiliser ces nouvelles instances comme un outil de défense des revendications.

Crise du COVID

Durant la crise du COVID, FO a saisi les CHSCT pour faire respecter les droits et le statut. Face à des protocoles inapplicables, la FNEC FP-FO a maintenu ses revendications : création des postes nécessaires, réintégration des personnels suspendus ou déplacés et protection des personnels.

Elle s'est opposée aux mesures liberticides contenues dans la loi dite « sur l'urgence sanitaire » qui permettait de déroger au statut. Elle s'est donc opposée à la suspension des personnels non vaccinés et continue d'exiger leur réintégration.



École inclusive et protection des personnels

Les signalements dans les Registres Sécurité et Santé au Travail font remonter majoritairement les souffrances des personnels enseignants et AESH confrontés à la politique de l'inclusion systématique. Violences, conditions de travail intolérables, impossibilité d'exercer les missions. Afin d'obtenir satisfaction pour les collègues, la FNEC FP-FO 31 défend chaque dossier lors de chaque instance, lors de chaque audience.

Au CHSCT Ministériel, la FNEC FP-FO, contrairement à la FSU et l'UNSA, a refusé de s'associer à un guide sur les

Agressions-incivilités

Les « réformes » gouvernementales installent le chaos dans les écoles, et exposent les personnels à de nombreuses situations de tension conduisant à une multiplication d'agressions et d'incivilités.

Selon les chiffres du ministère, en 2021 le taux d'agressions a pratiquement doublé.

La FNEC FP-FO intervient à tous les niveaux pour exiger l'abandon de ces contre-réformes. Elle mobilise les personnels de manière collective. Elle accompagne les agents individuellement pour faire appliquer leurs droits (protection fonctionnelle, accident de service, suivi médical...). Elle exige de l'État employeur qu'il remplisse ses obligations en matière de protection fonctionnelle.

Avis proposé par FO au
CHSCT Ministériel :
« Le CHSCTM réuni le 14
mars 2022 demande la réin-
tégration immédiate sur leur
poste de tous les personnels
suspendus ou déplacés. »
Pour: FO, FSU
Abstention: UNSA

élèves perturbateurs. Ce guide rejette la responsabilité de la situation sur les enseignants et les AESH qui ne sauraient pas gérer les situations et adapter leur enseignement.

Pour la FNEC FP-FO, il faut stopper la politique d'inclusion systématique, rouvrir les postes fermés dans l'ASH, redonner les missions et les personnels aux RASED, rouvrir et développer des structures adaptées aux enfants en situation de handicap. Il faut leur donner le droit d'accéder à un enseignement et à des soins adaptés.

Médecine du Travail : la régression

La médecine du travail, elle non plus, n'échappe pas à la frénésie destructrice du gouvernement :

- Fin de l'obligation de visite médicale pour les personnels à risques et fin de l'obligation de visite médicale quinquennale (obligation que le ministère de l'Éducation nationale n'appliquait déjà pas ...)
- Mise en place d'un entretien infirmier en lieu et place d'une visite médicale.

Lors de la présentation de son bilan annuel au CHSCT, le ministère ose se féliciter de ces avancées ! Seule FO s'y est opposée.

On compte 65 médecins du travail pour près d'un million d'agents ... La FNEC FP-FO revendique et agit pour le retour aux visites médicales sur temps de travail et le recrutement immédiat de 300 médecins.



Daniel MASCARAS
Annick CAMALET
Membres du
Bureau SNUDI-FO 31
Élus CAPD
Représentants
FNEC FP-FO CHSCT



Le SNUDI-FO 31 en relation avec les mairies

Lorsque c'est nécessaire, Le SNUDI-FO 31 prend contact avec les mairies. En effet, certains problèmes, questions et conflits peuvent être traités avec elles.

La question des rythmes scolaires revient régulièrement dans les discussions. Notre organisation syndicale défendant la semaine de 4 jours, nous relayons et appuyons les demandes des nombreuses écoles qui souhaitent ce changement.

La question des ATSEM est aussi régulièrement traitée. Nous rappelons que la réglementation prévoit : « il [le directeur] organise le travail des personnels communaux en service à l'école qui pendant leur service dans les locaux scolaires sont placés sous son autorité » (décret 89-122 article 2, complété par la

circulaire 2014-163 et le règlement R412-127 du code des communes).

A Toulouse, le SNUDI-FO 31 est régulièrement reçu par les différents responsables municipaux (Mme Lallane de Laubadère adjointe au maire chargée des affaires scolaires ou divers responsables).

La précédente organisation des ATSEM qui prévoyait notamment des « ATSEM CLAE » ne convenait pas aux collègues. Nous sommes régulièrement intervenus sur cette question. Nous avons rappelé la réglementation à la mairie, qui a dû revoir son organisation et recentrer les missions des ATSEM sur le temps classe.

Nos interventions ont également porté sur la question des locaux, des financements, de l'organisation de

différents dispositifs. De nombreux collègues ont ainsi pu voir leurs revendications satisfaites.

Parallèlement à nos interventions pour défendre les conditions de travail des collègues, le SNUDI-FO 31 siège aux différentes commissions : affectations des TPS, dérogations, affectations des classes de découverte, des parcours urbains, etc. Notre présence permet d'assurer aux collègues le bon déroulement et l'impartialité des affectations.



Cédric FLEURET
Membre du bureau
SNUDI-FO
Élu CAPD

L'action sociale : ni les « bonnes œuvres » ni un complément de salaire !

Statutairement, l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et à les aider à faire face à des situations difficiles. Elle concerne donc la vie des agents hors du temps de travail.

L'Action sociale est financée sur le budget de l'État, donc avec une partie du salaire des agents, qui leur est redistribuée sous forme de prestations sociales, selon le principe de solidarité : chacun finance selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins.

Les personnels peuvent bénéficier de deux types de prestations : les prestations interministérielles (PIM) et les prestations d'action sociale d'initiative académique (ASIA).

L'Action Sociale ce n'est ni les « bonnes œuvres » ni un complément de salaire !

L'argent de l'action sociale, c'est l'argent des agents pour les agents !

La FNEC FP-FO défend
nos droits statutaires à
l'action sociale et
combat les attaques
dirigées contre elles par
ce gouvernement.
Votez FO !
Faites voter FO !

Un budget insuffisant

Le bilan national du ministère indique qu'en 2020, les crédits consommés au titre de l'action sociale en faveur des personnels (hors investissements sociaux) s'élèvent à 33,40 € par agent et par an quand celui des finances s'élève à 110 €.

L'académie de Toulouse fait partie des 3 académies les moins bien dotées avec le montant ridicule de moins de 25€ par agent, somme dont il ne reste que 24% en dehors de l'aide aux parents d'enfants handicapés qui nécessite 76% de ce montant total. Dans une lettre commune, que FO a fait chiffrer, les syndicats ont demandé une rallonge budgétaire de 500 000 € pour l'académie en 2022.

Pour une meilleure information des collègues

La FNEC FP-FO 31 siège au niveau départemental et académique en Commission Action sociale et revendique une meilleure information des agents pour que tous soient au courant des aides dont ils peuvent bénéficier et une meilleure information sur les offres de la SRIAS (Section régionale interministérielle d'action sociale), notamment dans le 1^{er} degré.

Nathalie CALASCIBETTA
Agnès PRÉDAL
Membres du
Bureau SNUDI-FO 31
Représentantes FNEC FP-FO
Action Sociale académique
et départementale



FO milite pour :

- ⇒ la hausse des budgets réservés à l'Action Sociale afin que les personnels puissent accéder à hauteur des besoins à toutes les prestations ;
- ⇒ une dotation supplémentaire spécifique et suffisante pour l'aide aux parents d'enfants handicapé ;
- ⇒ le droit de tous les AESH de pouvoir bénéficier de toutes les prestations sociales quel que soit l'établissement gestionnaire ;
- ⇒ l'alignement des sommes allouées sur celles du ministère des Finances (le mieux doté) ;
- ⇒ le droit pour les agents contractuels de bénéficier de toutes les prestations, quelle que soit la durée de leur contrat.



SNUDI-FO 31

BULLETIN D'ADHESION

66% de ma cotisation sont déductibles des impôts ou remboursables en crédit d'impôt

A retourner au SNUDI-FO 31, 93 boulevard de Suisse, 31200 TOULOUSE
ou snudi.fo31@gmail.com Tél : 05 61 47 89 55

NOMPrénom

Nom patronymique Date de naissance/...../.....

Adresse Bât, appt

CP Ville

Tél Mail

Établissement Ville

Échelon : Grade : classe normale hors classe classe exceptionnelle

Temps partiel : % (cotisation au prorata)

Fonction : Adjoint Directeur AESH Remplaçant Retraite Autre :

En gras, montant total ; souligné, montant mensuel ; en italique, montant arrondi après déduction fiscale.

| Echelons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|---------------------------------------|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Instituteur | Pour une première adhésion, la cotisation est au prorata des mois restants jusqu'au 31 décembre. | | | | | | | | 144 € <u>12 €</u> 49 € | 150 € <u>12,50 €</u> 51 € | 168 € <u>14 €</u> 57 € |
| PE classe normale | 90 € <u>7,50 €</u> 31 € | 120 € <u>10 €</u> 41 € | 126 € <u>10,50 €</u> 43 € | 138 € <u>11,50 €</u> 47 € | 144 € <u>12 €</u> 49 € | 150 € <u>12,50 €</u> 51 € | 162 € <u>13,50 €</u> 55 € | 174 € <u>14,50 €</u> 59 € | 186 € <u>15,50 €</u> 63 € | 198 € <u>16,50 €</u> 67 € | 210 € <u>17,50 €</u> 71 € |
| PE hors classe | 180 € <u>15 €</u> 61 € | 198 € <u>16,50 €</u> 67 € | 210 € <u>17,50 €</u> 71 € | 222 € <u>18,50 €</u> 75 € | 240 € <u>20 €</u> 82 € | 252 € <u>21 €</u> 86 € | En adhérant à FO, je bénéficie d'une assistance juridique professionnelle, et j'adhère à l'Association FO des Consommateurs (AFOC). | | | | |
| PE classe exceptionnelle | 222 € <u>18,50 €</u> 75 € | 240 € <u>20 €</u> 82 € | 252 € <u>21 €</u> 86 € | 270 € <u>22,50 €</u> 92 € | 288 € <u>24 €</u> 98 € | | | | | | |
| PE Stagiaire / Enseignant contractuel | 90 € / an | | <u>7,50 € / mois</u> | | 31 € après déduction fiscale | | | | | | |
| Retraité | 96 € | | <u>8 €</u> | | 33 € | | | | | | |
| AESH – M2 alternant | 26 € | | <u>2,16 €</u> | | 8,84 € | | | | | | |
| Congé parental, disponibilité | 36 € | | <u>3 €</u> | | 12 € | | | | | | |

Ma cotisation s'élève à : €

Mode de règlement :

- Par **chèque(s)** à l'ordre du SNUDI-FO 31, détail :chèque(s) de €
- Par **CB** (sans frais) : <https://www.snudifo31.com/Syndiquez-vous>
- Par **prélèvements** (sans frais) : en 1 fois 4 fois mensuel (joindre un **RIB** et remplir le mandat)
- Par **virement bancaire** : IBAN FR05 2004 1010 1610 9314 1N03 759 BIC PSSTFRPPTOU

Date : Signature :

| MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|------------|--|--|--|-----------|--|----------|--|
| <small>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier</small> | | | | | | | | | | | |
| <small>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</small> | | | | | | | | | | | |
| <small>Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</small> | | | | | | | | | | | |
| Identifiant créancier SEPA FR91ZZZ621694 | | | | | | | | | | | |
| Référence unique du mandat CREANCIER : SNUDI Force Ouvrière 31, 93 bd de Suisse 31200 Toulouse | | | | | | | | | | | |
| Débiteur : NOM, Prénom | | | | | | | | | | | |
| Adresse | | | | | | | | | | | |
| Code postal Ville | | | | | | | | | | | |
| IBAN | | | | | | | | | | | |
| BIC | | | | | | | | | | | |
| | | | | Paiement : | | | | Récurrent | | Ponctuel | |
| Le/...../..... A Signature | | | | | | | | | | | |

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNUDI-FO 31. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudi.fo31@gmail.com

FO, une confédération libre et indépendante

La FNEC FP-FO est la fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle de la confédération générale du travail Force Ouvrière.

FO regroupe des salariés du public et du privé au sein d'une confédération libre et indépendante à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

L'indépendance de FO vis-à-vis du gouvernement l'a notamment conduit à ne pas siéger au « Conseil National de la Refondation » initié par le président Macron pour tenter d'associer syndicats, partis politiques et associations à ses contre-réformes.

C'est aussi au nom de sa volonté de défendre les revendications en toute indépendance que, suite aux dernières déclarations du président Macron sur la réforme des retraites, la confédération FO a été amenée à indiquer clairement : « FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier. »

Du 1er au 8 décembre, votez pour un syndicat organisé dans une confédération regroupant des salariés du public et du privé, libre, indépendante et déterminée à défendre les revendications, votez FO, faites voter FO !

LE SERVICE PUBLIC
A UNE HISTOIRE

**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE**

FO

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**